



Ville de
Kingersheim

340/2025

Arrêté temporaire portant réglementation de la circulation

Le Maire de la Ville de Kingersheim

Le 11 juin 2025

Vu Les articles L 2213-1, L 2213-2 et L 2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu L'article R 411-8 du Code de la Route,

Vu L'instruction interministérielle relative à la signalisation routière –huitième partie – signalisation temporaire, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

Vu La demande de l'entreprise PONTIGGIA en date du 10 juin 2025,

CONSIDERANT que dans le cadre de travaux de création d'un ralentisseur réalisé par l'entreprise PONTIGGIA, sise 8 rue de la Martinique 68270 WITTENHEIM, il y a lieu de réglementer temporairement la circulation rue de Pfastatt.

ARRETE

Article 1 – Le mardi 17 juin 2025, l'entreprise PONTIGGIA est autorisée à effectuer des travaux à hauteur du 118 rue de Pfastatt.

Article 2 – Pendant les travaux, de 8h00 à 18h00, la rue de Pfastatt sera fermée à la circulation de tous véhicules à hauteur du n° 118 de ladite rue.

Article 3 – Des pré-signalisations seront mises en place :

- « Rue de Pfastatt barrée à hauteur du n° 118 » à l'intersection des rues de l'Industrie/Richwiller .
- « Rue barrée à 80 mètres » à l'intersection des rues de l'Industrie/Pfastatt.
- « Rue barrée à 150 mètres » à l'intersection des rues de l'Industrie/Guebwiller.

Article 4 – Durant ces travaux, une déviation sera mise en place :

- Dans le sens Nord-Sud, les véhicules devront emprunter la rue des Faisans, rue du Bramont, rue du Vieil Armand, puis la rue de Guebwiller.
- Dans le sens Sud-Nord, les véhicules devront emprunter la rue de Guebwiller, le rond-point du Kaligone, la rue de Richwiller, puis la rue de l'industrie .



Arrêté municipal 340/2025 – page 2

Article 5 – La signalisation routière adéquate sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

Article 6 – La Police Municipale de Kingersheim et tout agent de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,

Laurent Riche

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form the name 'Laurent Riche'. The signature is positioned below the printed name.